



Petit Lexique des TPE

Accompagnement et autonomie. Les professeurs suivent les élèves dans leur prise d'autonomie et veillent à moduler leur intervention en fonction des étapes. L'accompagnement pédagogique ne limite pas l'autonomie des élèves, mais les aide à repérer les impasses dans lesquelles ils ont pu s'engager et à trouver des solutions.

Carnet de bord. Indispensable aux élèves, parce qu'il garde la trace des étapes de leur travail et les conduit à penser leur synthèse finale, il est aussi un outil précieux pour les enseignants qui mesurent, grâce à lui, la qualité de la démarche et l'investissement de chaque élève.

Collectif et individuel. Dans les TPE, un équilibre se crée entre le travail collectif et la contribution individuelle de chaque membre d'un groupe. Les élèves apprennent à travailler avec d'autres et à trouver leur place à l'intérieur de l'équipe.

Evaluation. Ses critères et ses modalités doivent être précisés aux élèves dès les premières séances. Dans les TPE, le processus d'évaluation est continu : sont évaluées autant la démarche, inscrite dans la durée, que la production finale, la synthèse écrite et sa présentation orale. Il est, par ailleurs, souhaitable que les élèves aient l'occasion de présenter des bilans intermédiaires. Plusieurs modalités peuvent être retenues pour les séances d'évaluation finale. Mais une certaine solennité semble conseillée.

Interdisciplinarité. Pour les enseignants, comme pour les élèves, les TPE offrent une occasion de tisser des liens entre les disciplines, d'en percevoir les points de rencontres comme les différences fondamentales. Les professeurs peuvent co-animer les groupes qu'ils suivent.

Oral. Cette compétence fondamentale, particulièrement pour des élèves s'appêtant à passer l'épreuve anticipée de français ou les oraux du baccalauréat, trouve une place importante au moment de l'évaluation finale. Lors des bilans intermédiaires, les enseignants pourront donner des conseils précieux aux élèves sur la conduite d'une présentation orale.

Réalisation concrète. Les TPE permettent aux élèves d'utiliser leurs goûts, leurs capacités personnelles et leur créativité dans la réalisation à laquelle ils aboutissent. Cette production prendra les formes les plus variées, mais si l'originalité peut-être un atout, il est nécessaire qu'il y ait cohérence entre le support de présentation et le sujet choisi.

Recherche documentaires. L'élaboration des TPE repose en partie sur des ressources, aussi variées que possible, que les élèves apprennent à trouver, trier et exploiter.

Synthèse écrite. Un peu avant la séance finale d'évaluation, chaque élève rédige une courte synthèse (si possible, à l'aide d'un logiciel de traitement de texte) qui rappelle la démarche qu'il a suivie et présente la production réalisée. Cette synthèse lui permet de faire le point sur son travail avant sa prestation orale.

Du thème au sujet. Les thèmes sont fixés au niveau national pour assurer l'ancrage disciplinaire. Les enseignants en choisissant un certain nombre, qu'ils proposent aux élèves. Ceux-ci délimitent alors, à l'intérieur de ces thèmes, des sujets que leur travail sur les documents abordera sous l'angle d'une problématique. Les professeurs veilleront au caractère réaliste des sujets choisis par les élèves.